



TF Bank

TUNISIAN FOREIGN BANK

Partenaire de vos ambitions

RAPPORT ANNUEL 2022







SOMMAIRE

1	Rapport de Gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire	5
2	Résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire	17
3	Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes 2019	20
4	Bilan et comptes de résultats	29
5	Notes annexes aux comptes sociaux	33
6	Rapport spécial du Commissaire Aux Comptes	50
7	Agences	54





1

RAPPORT DE GESTION

du Conseil
d'Administration
à l'Assemblée Générale
Ordinaire

INTRODUCTION

La TFBANK est un établissement de crédit. Son activité englobe la réception des dépôts du public, la distribution de crédit, la mise à disposition et la gestion de moyens de paiements ainsi que la prestation d'autres services connexes tels que les transferts et le Trade finance.

L'exercice 2022 est marqué essentiellement par :

- La baisse de la collecte des ressources clientèle (-18,4%) et des engagements (-22,5%)
- La hausse de 46,3% du PNB, moins exposé aux aléas du portefeuille obligataire

- Le maintien à un niveau correct du coût du risque, positif alors qu'il était historiquement négatif, grâce à une reprise de provisions sur une créance douteuse ancienne d'une valeur significative, ainsi qu'à une meilleure maîtrise des risques sur les dossiers plus récents

- Un résultat net certes négatif, mais nettement moins significatif que celui des exercices passés hors impôt sur les sociétés exceptionnellement élevé cette année (1364K€ contre 3K€ en 2021),

Indicateurs clés (k€)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Encours d'engagements bilan	143 654	122 716	149 003	136 913	125 411	112 108	107 220	83 046
Ressources clientèle	62 169	59 808	108 064	86 722	73 922	81 350	88 036	71 814
PNB	6 070	5 807	5 372	5 460	5 181	4 036	2 967	4 341
Charges du personnel	4 283	4 973	5 123	4 770	4 907	5 508	5 791	5 462
Frais de fonctionnement	4 260	4 278	4 690	5 659	4 783	3 937	3 814	3 793
Charges de gestion	8 544	9 251	9 813	10 429	9 690	9 444	9 604	9 255
RBE	-2 473	-3 444	-4 441	-4 968	-4 508	-5 408	-6 638	-4 914
Coef. d'exploitation	141%	159%	183%	191%	187%	234%	324%	213%
Coût du risque	-9 205	-1 983	-2 499	-2 958	-2 060	-348	2 780	1 222
Gains ou pertes sur actifs immobiliers	0	0	0	0	0	1 815	0	0
Résultat exceptionnel	-1 119	-1 500	-1 295	135	59	13	-40	-85
Résultat avant impôt	-12 797	-5 926	-8 235	-7 792	-6 510	-3 927	-3 897	-3 777
Impôts sur les bénéfices	0	-11	-7	-17	-7	-7	-3	-1 364
Dota*/Reprises sur FRBG	0	1 000	0	0	0	0	0	0
Résultat net	-12 797	-5 937	-8 242	-7 809	-6 517	-3 934	-3 900	-5 141

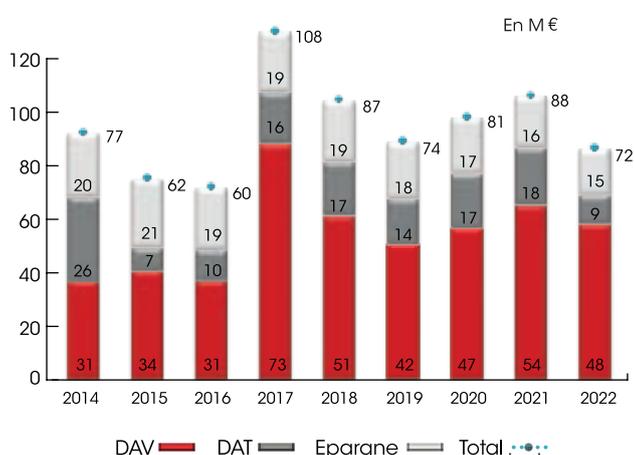
RESSOURCES CLIENTÈLE

Depôts de la clientèle

La collecte de ressources clientèle s'inscrit en repli de 18,4%:

- Les dépôts à vue créditeurs baissent de 11,0%
- Les dépôts à terme baissent de 49,1%
- L'épargne baisse de 9,6%

Ressources clientèle



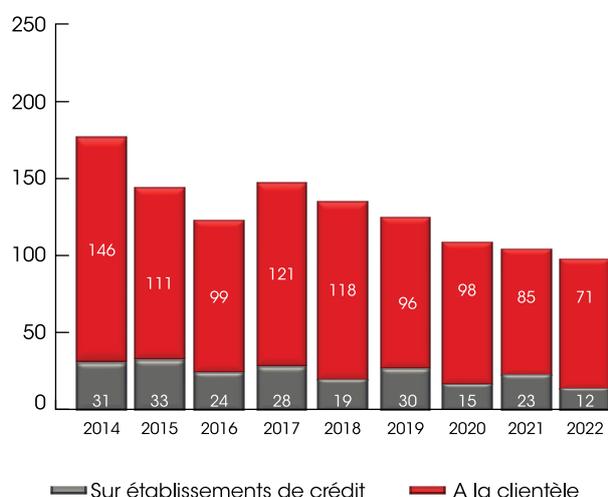
ENCOURS DE CRÉANCES

L'encours de créances, (incluant les créances saines, et douteuses nettes des provisions), s'établit à 83,0M€ contre 107,2M€ en 2021, en baisse de 22,5%:

- Les encours de créances sur établissements de crédit passent de 22,7M€ en 2021 à 12,2M€ en 2022
- Les encours de créances sur la clientèle passent de 84,6M€ en 2021, à 70,9M€ en 2022,
- Les sociétés doivent indiquer dans le rapport de gestion (article L 511-6, 3 bis alinéa 2 du Code Monétaire et Financier) les prêts qu'elles consentent, le cas échéant, à titre accessoire à leurs activités principales à des micro-entreprises, des PME ou des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elles entretiennent des liens économiques le justifiant. Compte tenu de l'activité bancaire de la TFBank, il n'y a pas lieu de mentionner de tels prêts qui sont, dans tous les cas, réalisés dans le cadre de l'activité principale de la banque.

Encours de créances

En M€

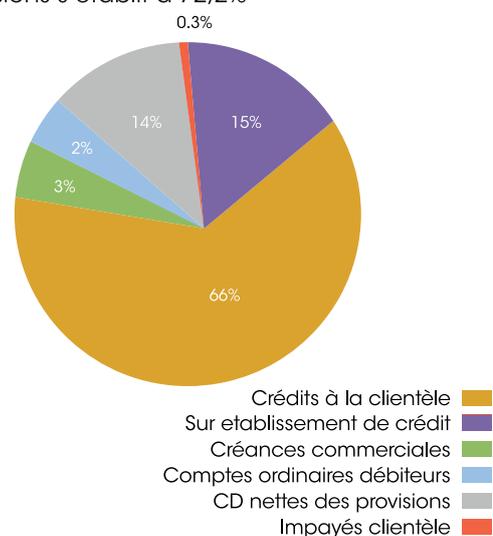


Composition des créances

En 2022, l'encours de créances est composé à hauteur de:

- 66% de crédits à la clientèle
- 15% d'engagements en faveur des établissements de crédit.
- 14% de créances douteuses nettes des provisions
- 2% de découverts
- 3% de créances commerciales
- 0,3% d'impayés

Le taux de couverture des créances douteuses par des provisions s'établit à 72,2%



Taux de couverture	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Encours douteux (M€)	64	70	42	42	40	40
Dotations aux provisions (M€)	55	59	33	32	30	29
Taux de couverture	86,8%	84,2%	77,5%	77,2%	75,6%	72,2%

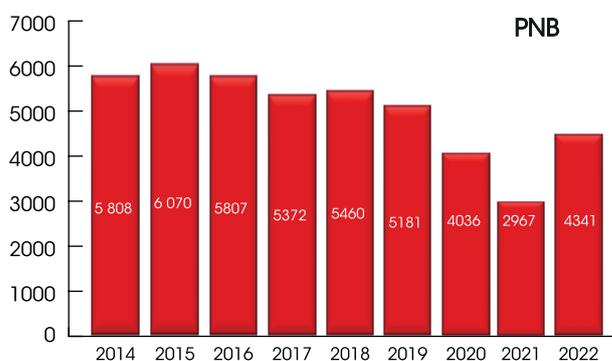
SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Produit Net Bancaire (PNB)

A 4 341K€, contre 2 967K€ en 2021, le PNB s'inscrit en progression de 46,3%.

Les aléas du portefeuille obligataire BCT, partiellement cédé dans l'urgence à partir de la fin de T3_2021 pour assurer la conformité en matière de grands risques ont pesé lourdement sur le PNB de 2021.

Par contre, la marge nette sur intérêts baisse de 34%, et la marge nette sur commissions progresse de 29%



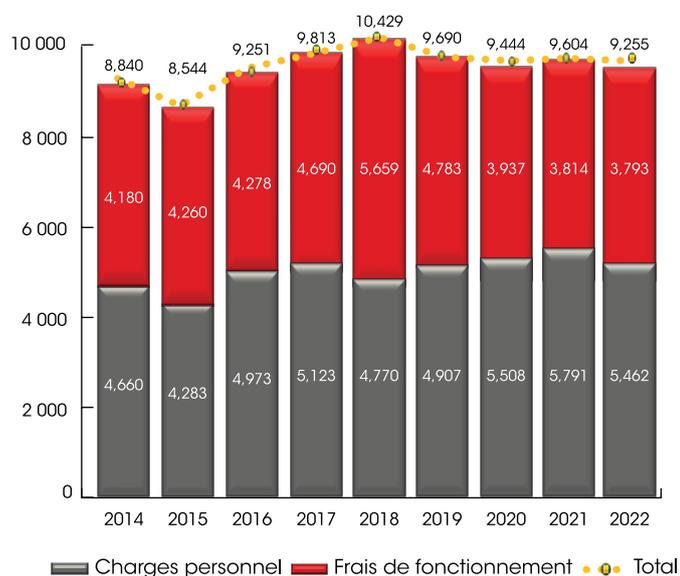
Charges de gestion

Les charges de gestion s'établissent à 9 255K€, contre 9 604K€ en 2021, en baisse de 3,6%.

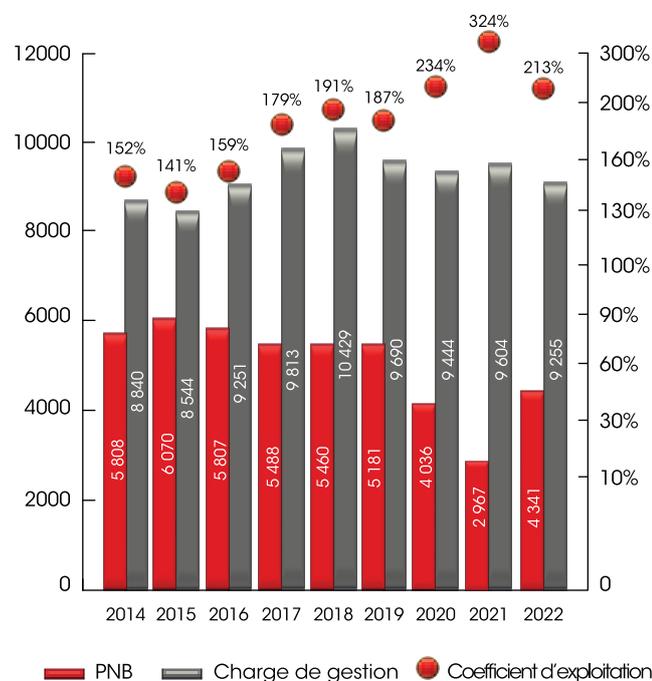
- Les charges du personnel atteignent 5 462K€, en baisse de 5,7%
- Les frais de fonctionnement atteignent 3 793K€, en baisse de 0,5%

Charges de gestion

En M€



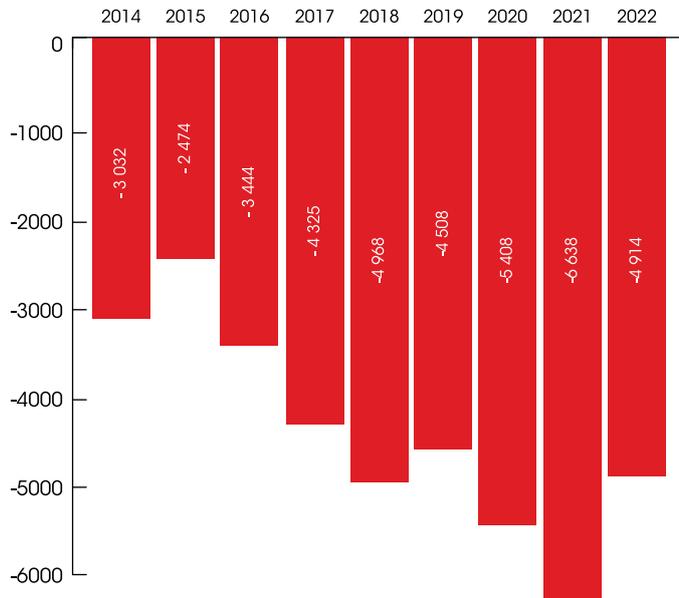
Coefficient d'exploitation





Résultat brut d'exploitation

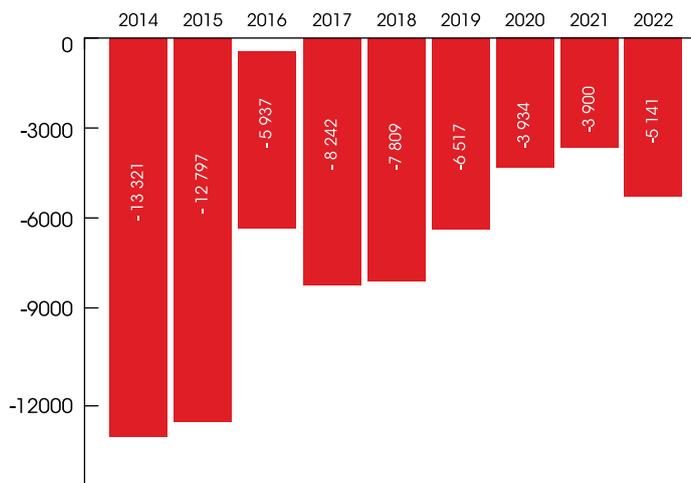
En K€



Résultat net

En K €

Le résultat net de 2022 tient compte du paiement de 1 364K€ d'Impôt sur les sociétés



INDICATEURS FINANCIERS ET RÉGLEMENTAIRES

Ratios réglementaires

Ratios réglementaires	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Fonds propres réglementaires nets (K€)	2 889	18 249	21 640	18 559	20 018	20 405	15 476	19 796
Ratio de liquidité à court terme (LCR)	3%	140%	116%	214%	130%	119%	111%	160%
Ratio de solvabilité COREP (min exigé : 8%)	3%	20%	27%	24%	29%	27%	22%	25%
Nombre de dossiers grands risques en dépassement	16	20	0	0	0	0	2	0

Résultats financiers des cinq derniers exercices

En K€

Articles 133, 135 et 148 du décret sur les sociétés commerciales.

Nature des indications	2018	2019	2020	2021	2022
Situations financières en fin d'exercice					
a) Capital social	41 070	21 912	26 912	26 912	39 912
b) Nombre d'action émises	2 694 900	1 437 812	1 765 896	1 765 896	2 618 915
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	5 460	5 181	4 036	2 967	4 341
b) Bénéfices avant impôts, participations, amortissements et provisions	(3 390)	(3 435)	(2 873)	(6 009)	(4 184)
c) Impôts sur les bénéfices et participations	17	7	7	3	1 364
d) Bénéfices après impôts, participations, amortissements et provisions	(7 809)	(6 517)	(3 934)	(3 900)	(5 141)
e) Montant des bénéfices distribués	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfices après impôts, participations, mais avant amortissements et provisions	(1,26)	(2,39)	(1,63)	(3,40)	(2,12)
b) Bénéfices après impôts, participations, amortissements et provisions	(2,90)	(4,53)	(2,23)	(2,21)	(1,96)
c) Dividende versé à chaque action	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Personnel					
a) Nombre de salariés	63	65	69	65	61
b) Montant de la masse salariale (rémunération brute)	3 180	3 113	3 610	3 685	3 536
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales, etc ...)	1 245	1 475	1 682	1 785	1 683

Proposition d'affectation du résultat

- Affectation en totalité au report à nouveau du déficit de l'exercice s'élevant à - 5 141K€

Dividendes versés au titre des trois exercices précédents

- Aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédant celui clos le 31 décembre 2022.

Fonds propres

A fin 2022

- Le capital de la TFBank s'élève à 39 912 264,6€.
- Les fonds propres réglementaires nets atteignent 19 796K€.

Recherche et développement

- La Banque ne réalise pas d'activités de recherche -développement

Délais de paiement des fournisseurs

En K€

	2021	2022
Solde global	507	184
Solde non échu	12	75
De 1 à 30 jours	333	1
De 31 à 45 jours	159	0
De 46 à 60 jours	-	5
Plus de 61 jours	3	102

Délais de paiement des clients

- Les opérations bancaires et les opérations connexes sont exclues des informations relatives aux délais de paiement, conformément à la position adoptée par la FBF.

Autres points

Principaux risques auxquels la banque est confrontée :

Il s'agit des principaux risques inhérents à la profession bancaire, notamment:

- Non respect des ratios réglementaires
- Concentration des grands risques

Gestion des risques financiers :

L'activité de crédit représente le risque financier majeur auquel la Banque fait face. Sa gestion est résumée dans le document «Dispositif de gestion des risques de crédit » détaillant:

- La politique Générale et Spécifique de Crédit de la TFBank
- Le processus de Prise de Décision et d'Octroi de Crédits
- Le processus de surveillance et de suivi du risque de crédit

Évènements post clôture :

- Préparation du lancement d'un nouveau produit en collaboration avec la STB, actionnaire majoritaire

Perspectives 2023 :

- Intensification des synergies avec la STB

Effectifs :

A fin 2022, l'effectif de la TFBank s'élevait à 61 collaborateurs (contre 65 en 2021) dont:

- 52,5% de femmes
- 9,8% rattachés à l'agence de Tunis (6 collaborateurs).
- 80% âgés de moins de 55 ans.

En 2022, on compte 4 entrées et 8 départs de collaborateurs

Masse salariale :

Elle est de 3 536K € contre 3 685K€ en 2021

Cinq Meilleures Remunerations:

En 2022, le montant global des 5 meilleures rémunérations versées s'élève à 562 782€

Effectif total par tranche d'âge :

	Effectif	%
Entre 25 et 34 ans	17	28
Entre 35 et 44 ans	21	34
Entre 45 et 54 ans	11	18
Entre 55 et 60 ans	6	10
> 60 ans	6	10
Total	61	100



RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Actionnariat fin 2022

Actionnaires	Capital détenu (K€)	en %
Etat tunisien	6 807 586	17,06
STB	19 954 936	50,00
BH Bank	9 197 447	23,04
CDC Tunisie	3 951 321	9,90
STB Invest	244	0,00
STB Finance	244	0,00
Assurance SALIM	244	0,00
BH Leasing	244	0,00
Total	39 912 265	100

Nominal action : 15,24€

Mandataires sociaux de la TFBank au 31/12/2022

Mandataires sociaux de la TFBank au 31.12.2022	
M.LASSAAD JOUINI	Administrateur, Président du Conseil d'Administration
M.HICHEM REBAI (démission le 24-10-2022)	Administrateur, Représentant de la BH Bank
M.MOEZ BEN AMEUR	Administrateur, Représentant de l'Etat tunisien
M.AHMED TRABELSI	Administrateur
M.NABIL FRINI	Administrateur
M.PHILIPPE GENET	Administrateur indépendant, Président du Comité d'audit et des Risques
M.MOURAD BACCAR	Directrice Général par intérim de la TFBank
M.NEJIB SALAH	Directeur Général Délégué par intérim de la TFBank

Autres mandats exercés par ces mandataires dans la zone € en 2022: néant

Travaux du Conseil en 2022

Le conseil a tenu cinq réunions en 2022 où 100% des administrateurs ont été présents ou représentés. Ses travaux ont concerné essentiellement les points suivants :

- Nomination d'un nouveau Président du Conseil et de nouveaux administrateurs
- Approbation du projet de budget
- Arrêté des comptes 2021
- Suivi des réalisations par rapport au budget
- Gestion du portefeuille titres
- Suivi des échanges avec l'ACPR
- Examen des conclusions du Comité d'audit et des risques.
- Suivi de l'activité de recouvrement
- Suivi de l'évolution des ratios réglementaires et des besoins en fonds propres
- Suivi des travaux en vue de la radiation de créances anciennes entièrement provisionnées

Limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général :

Le conseil d'administration n'a apporté aucune limitation aux pouvoirs du Directeur Général.

Comités spécialisés

La TFBank s'est dotée de trois comités spécialisés (Rémunérations, Audit et risques et exécutif de crédit). Ils ont vocation à préparer et faciliter le travail du conseil d'administration sur des points spécifiques en vue de leur débat en séance. Les attributions du Comité Audit et Risques sont définies dans une charte.

Comité des rémunérations :

Il est formé d'un Président et de deux autres membres qui examinent tous les sujets liés à la rémunération de la Direction générale et des membres du Conseil d'administration.

COMITÉ D'AUDIT ET DES RISQUES (CAR) :

Il se compose de trois membres administrateurs, dont un membre indépendant. Ils sont désignés par le Conseil d'Administration pour un mandat de 4 ans. Le Conseil d'Administration remplace sans délai tout membre du comité qui perd sa qualité de membre du Conseil d'Administration. Les membres du CAR doivent disposer d'une expertise financière avérée. Conformément à la règle, le CAR ne comprend aucun membre de l'organe exécutif de la Banque.

Le Président du Comité est l'administrateur indépendant, il est choisi par ses pairs et assiste obligatoirement aux séances destinées à se prononcer sur les comptes annuels, sans pouvoir se faire représenter.

COMITÉ EXECUTIF DE CREDIT :

Créé en 2018 pour une entrée en exercice en 2019. Il se compose de deux membres administrateurs. Les dossiers de crédit d'une valeur supérieure à un seuil défini, déjà traités en interne lui sont soumis en dernier ressort pour avis.

Missions du Comité d'Audit et des Risques

Le comité d'audit et des risques a été créé afin de doter le Conseil d'administration des moyens nécessaires à ses missions notamment en matière d'approbation et de revue régulière des stratégies et politiques régissant la gestion et la réduction des risques. Ce comité se réunit pour :

- Faire un point sur le dispositif de contrôle interne et le système de contrôle mis en œuvre
- Restituer les résultats de contrôles de 2nd niveau
- Procéder à l'examen des principaux risques de toute nature auxquels est exposée l'entité et des évolutions intervenues dans les systèmes de mesure des risques et des résultats ;
- Prendre toute décision nécessaire pour remédier aux faiblesses du contrôle interne ;
- Suivre la mise en œuvre des engagements pris à la suite des missions d'audit internes et externes ;
- Décider des mesures correctives des carences relevées par les missions d'audit ainsi que par les reportings d'activité et de contrôle dont disposent les responsables des fonctions de contrôle ou le management.
- Valider le plan d'audit pluriannuel qui doit veiller à couvrir les périmètres ou les risques clés,
- Examiner les mesures mises en œuvre et les principaux résultats en matière de contrôle de la conformité et du risque opérationnel,
- Examiner la politique et les modalités de financement de la Banque en liquidités et en fonds propres,
- Suivre la qualité du portefeuille, examiner les dépassements d'engagement ainsi les dossiers dégradés,
- Examiner les rapports réglementaires,
- Suivre toute communication avec l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) ainsi que toute action réalisée dans ce cadre,



Travaux du Comité d'Audit et des Risques

En 2022, le comité d'audit et des risques (CAR) a poursuivi ses missions pour contribuer à assurer la pertinence de l'information financière et la fiabilité des processus de gestion des risques et de contrôle interne. Il a joué un rôle éminent dans le contrôle des risques, la conformité, ainsi que l'audit interne de l'établissement.

Le Comité s'est réuni 5 fois entre le 1er Janvier et le 31 décembre 2022 et le taux de présence moyen des membres de ce comité a été de 100 %.

En 2022, le CAR dont la mission n'est pas séparable de celle de l'organe de surveillance, a assuré notamment :

- Le suivi du processus d'élaboration de l'information financière
- Le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques
- Le suivi du contrôle légal des comptes annuels
- Le suivi de l'efficacité des projets liés au système d'information
 - La présentation des états de synthèse pour la surveillance des opérations
- L'évaluation périodique de l'efficacité des dispositifs et procédures
- Le rôle de Conseiller sur la stratégie globale et l'appétence aux risques
- L'Examen du rapport annuel sur le contrôle interne

Liste des conventions et engagements réglementés

Hormis la continuité d'une convention visée à l'article L225-38 du Code de Commerce (Cf Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les Conventions réglementées), aucune autre convention n'est intervenue sur l'exercice 2021, directement ou par personnes interposées, entre d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% d'une société et, d'autre part, une autre société dont la première possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Délégations Assemblée Générale

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'AG

Pouvoir de fixer les modalités de l'émission de titres lors des augmentations de capital (art. L225-129-1 du code de commerce)	Néant
Pouvoir d'engager une augmentation de capital dans les limites d'un plafond défini (art. L225-129-2 du code de commerce)	Néant

Modalités d'exercices de la Direction Générale

- La directive 2013/36/UE du 6 juin 2013 instaure au sein des établissements de crédit l'obligation de séparation des fonctions de Président de l'organe de direction de celles de Directeur Général.
- La dissociation des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur général est effective depuis la séance du conseil du 22 juillet 2016.





2

RÉSOLUTIONS

de l'Assemblée
Générale Ordinaire

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 31/05/2023

Première résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les décisions ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2022 tels qu'ils lui sont présentés et faisant apparaître une perte de 5.141.211 ,26€ et un total bilan de 120. 861. 983,45€.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les décisions ordinaires, décide d'affecter en totalité au report à nouveau la perte de l'exercice s'élevant à 5.141.211 ,26€

L'Assemblée Générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices clos.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix

Troisième résolution

L'Assemblée Générale, à la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes établi en application de l'article L 225-40 du Code de commerce, prend acte que celui-ci n'a été avisé d'aucune convention ni aucun engagement nouveau autorisé par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2022 et entrant dans le champ d'application de l'article L 225-38 du Code de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les décisions ordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes, donne aux administrateurs quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, après délibération :

- Ratifie la cooptation de M. Lassaad ZNATI JOUINI, en tant qu'Administrateur assurant les fonctions de Président du Conseil d'Administration en remplacement de M. Mohamed CHOUIKHA, démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027

- Prend acte de la nomination de M. Wajdi KOUBAA, né le 16 juin 1967 à Sfax, demeurant en Tunisie, en tant que représentant permanent de BANQUE DE L'HABITAT (BH Bank), SA de droit tunisien dont le siège social est à TUNIS, avenue MOHAMED V, en remplacement de M. Hichem REBAL, démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

- Prend acte de la nomination de M. Nabil FRINI, né le 29 novembre 1965 à Monastir, demeurant en Tunisie, en tant que représentant permanent de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE (STB), SA de droit tunisien dont le siège social est à TUNIS, rue Hédi NOUIRA, en remplacement de M. Lassaad ZNATI JOUINI. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

- Prend acte de la nomination de M. Moez BEN AMEUR né le 24 Juin 1971 à Takelsa, demeurant en Tunisie, en tant qu'Administrateur Représentant de l'ETAT TUNISIEN en remplacement de M. Anis ATTIA, démissionnaire. Le mandat de l'ETAT TUNISIEN arrivant à expiration à l'issue de la présente assemblée, il est renouvelé pour une durée de six ans et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2028.

- Prend acte de la démission pour motif personnel du mandat d'administrateur de M. Ahmed TRABELSI

- Prend acte de la démission pour motif personnel du mandat d'administrateur indépendant.
M. Philippe GENET.

Ces deux derniers sièges d'administrateurs devenus vacants feront l'objet d'une désignation ultérieure par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires pour nommer de nouveaux Administrateurs en remplacement.

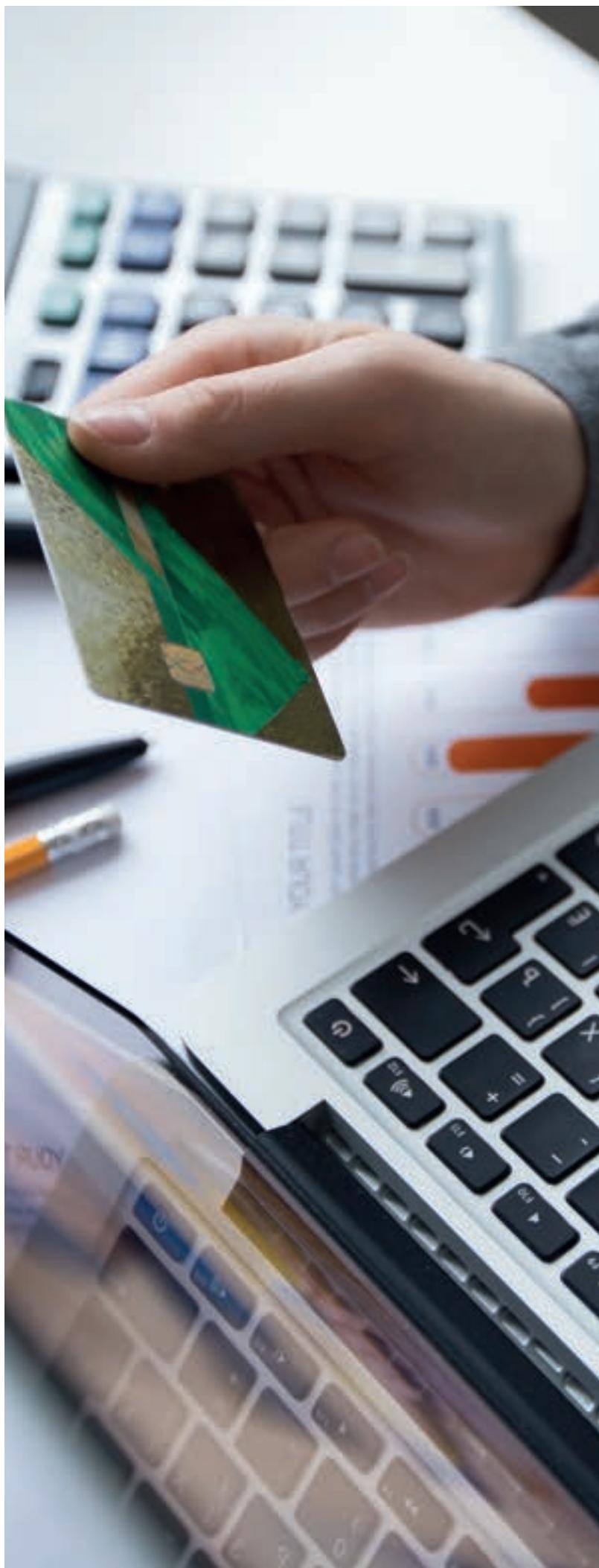
L'Assemblée Générale prend acte de ce que les administrateurs et les représentants des personnes morales ci-dessus désignés, déclarent accepter les fonctions qui viennent de leur être renouvelées et/ou confiées, déclarent satisfaire aux règles du cumul des fonctions d'administrateurs et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de leur interdire l'exercice dudit mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix

Sixième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et de dépôt.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix



3

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



TUNISIAN FOREIGN BANK

Siège social : 19, rue des Pyramides 75001 Paris
Société anonyme au capital de 39.912.265 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

RAPPORT GÉNÉRAL



RSM Paris

26, rue Cambacérés
75 008 Paris
France

Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00

Fax : +33 (0) 1 47 63 69 00

www.rsmfrance.fr

TUNISIAN FOREIGN BANK

Siège social : 19, rue des Pyramides 75001 Paris
Société anonyme au capital de 39.912.265 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la société TUNISIAN FOREIGN BANK,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons établi en date du 12 Mai 2023, un rapport dit « de carence » dans lequel nous indiquons l'impossibilité de procéder au contrôle des comptes annuels, du rapport de gestion et du rapport sur le gouvernement d'entreprise, ceux-ci n'ayant pas été mis à notre disposition dans les délais prévus par la loi.

Ces derniers nous ont été communiqués en date du 26 Mai 2023, nous sommes désormais en mesure de vous présenter notre rapport sur les comptes annuels.

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société TUNISIAN FOREIGN BANK relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.



Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « I: Généralités » figurant dans l'annexe des comptes sociaux annuels concernant les hypothèses de continuité d'exploitation.

Justification des appréciations – points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des dépréciations des prêts et créances sur la clientèle

Risque identifié	Notre réponse
<p>Dans le cadre de ses activités de financement, la TF BANK est exposée au risque de crédit et constitue des dépréciations sur base individuelle afin de couvrir les pertes de crédit avérées sur les prêts et créances octroyés à la clientèle.</p> <p>Au 31 décembre 2022, la banque détient des prêts et créances à la clientèle pour un montant total net des dépréciations s'élevant à 70 855 milliers d'euros. Le montant total des dépréciations s'élève à 29 117 milliers d'euro.</p> <p>L'identification des créances à déprécier et l'estimation du montant de dépréciations individuelles à comptabiliser relèvent de critères définis par la banque et reposent sur une analyse spécifique des risques réalisée par la direction.</p> <p>Nous avons considéré que l'estimation des dépréciations constituait un point clé de notre audit dans la mesure où elles représentent une zone d'estimation significative et compte tenu du processus mis en œuvre par la banque pour calculer les montants de dépréciations à comptabiliser.</p> <p>Les informations relatives aux principes de comptabilisation et à la méthodologie utilisée pour estimer les pertes de crédit avérées sont décrites dans la note II – 1 aux états financiers.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Compréhension du processus d'octroi du financement et des modalités de prise en compte du risque de crédit à l'octroi. 2. Examen du processus et des contrôles au déclassement des clients ainsi que les procédures de contrôle des estimations de dépréciations correspondantes. 3. Examen, avec le support de nos spécialistes IT, des dispositifs qui garantissent la qualité des données utilisées pour le déclassement des créances. 4. Contrôles de substance : <ul style="list-style-type: none"> - Prendre connaissance des décisions de la gouvernance sur les dépréciations ; - Analyse contradictoire des hypothèses retenues par la direction sur la base de données de sources internes et externes ; - Rapprochement des données comptables à celles de la direction des risques ; - Revue, par sondages, des dossiers de crédits dépréciés pour contrôler l'exactitude arithmétique des calculs réalisés, apprécier le caractère approprié de la valorisation des garanties et vérifier le correct enregistrement des dépréciations estimées ; - Le cas échéant, apprécier le bien-fondé des ajustements apportés manuellement aux taux de dépréciation. 5. Nous nous sommes, également, assurés que les informations qualitatives et quantitatives publiées dans les notes aux états financiers concernant le risque de crédit sont appropriées.



Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la société TUNISIAN FOREIGN BANK par votre assemblée générale du 24 mai 2019.

Au 31 décembre 2022, le cabinet RSM Paris était dans sa 4^{ème} année de mission consécutif.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris, le 26 mai 2023

Le commissaire aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
 Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Ratana LYVONG

Associé



RCS PARIS 309 122 125

**19 Rue des Pyramides 75001
PARIS**

Comptes annuels au 31 décembre 2022



4

BILAN ET COMPTE DE RÉSULTAT

au 31 décembre 2020

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2022

En milliers d'Euros

ACTIF		31/12/2022	31/12/2021
CAISSE, BANQUES CENTRALES, C.C.P.		23 948	20 160
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES		0	0
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	note N° 1	12 191	22 658
CREANCES SUR LA CLIENTELE	note N° 2	70 855	84 563
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	note N° 3	6 474	2 894
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	note N° 3	0	0
PARTICIPATION ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	note N° 4	111	99
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES		0	0
CREDIT-BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT		0	0
LOCATION SIMPLE		0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	note N° 5	1 987	2 107
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	note N° 5	2 937	3 201
AUTRES ACTIFS	note N° 6	908	1 029
COMPTES DE REGULARISATION	note N° 6	1 451	1 573
TOTAL DE L'ACTIF		120862	138 284

En k€

PASSIF		31/12/2022	31/12/2021
BANQUES CENTRALES, C.C.P.		890	192
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	note N° 7	20 325	28 645
DETTES ENVERS LA CLIENTELE	note N° 8	71 814	81 036
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE		0	0
AUTRES PASSIFS	note N° 9	3 654	2 497
COMPTES DE REGULARISATION	note N° 9	702	696
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	note N°10	783	804
DETTES SUBORDONNEES		2 155	4 736
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX		0	0
CAPITAUX PROPRES HORS FRGB		20 540	12 680
CAPITAL SOUSCRIT	note N° 11	39 912	26 912
PRIMES D'ÉMISSION		0	0
RÉSERVES	note N° 12	7 947	7 947
ÉCARTS DE RÉÉVALUATION			
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES ET SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		0	0
REPORT À NOUVEAU (+ / -)		-22 179	-18 278
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (+ / -)		-5 141	-3 900
TOTAL DU PASSIF		120 862	138 284

En milliers d'Euros

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN		31/12/2022	31/12/2021
ENGAGEMENTS DONNÉS	note N° 13	10 834	18 287
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		8 611	16 812
ENGAGEMENTS DE GARANTIE		2 222	1 475
ENGAGEMENTS SUR TITRES		0	0
OPÉRATIONS EN DEVISES		0	0
ENGAGEMENTS RECUS	note N° 14	25 013	27 534
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		6 014	1 014
ENGAGEMENTS DE GARANTIE (*)		18 998	26 520
ENGAGEMENTS SUR TITRES		0	0
OPÉRATIONS EN DEVISES		0	0

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2022

En milliers d'Euros

		31/12/2022	31/12/2021
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	notes n° 15 & 16	3 047	4 213
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES	notes n° 15 & 16	-847	-896
PRODUITS SUR OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET ASSIMILÉES		0	0
CHARGES SUR OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET ASSIMILÉES		0	0
PRODUITS SUR OPÉRATIONS DE LOCATION SIMPLE		0	0
CHARGES SUR OPÉRATIONS DE LOCATION SIMPLE		0	0
COMMISSIONS (PRODUITS)	note n° 16	2 522	2 220
COMMISSIONS (CHARGES)	note n° 16	-729	-828
GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION (opérations de change)		317	113
GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉES		0	-1 901
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	note n° 17	32	45
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	note n° 17	0	0
PRODUIT NET BANCAIRE		4 341	2 967
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	note n° 18	-8 440	-8 936
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES		-815	-668
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		-4 914	-6 638
COÛT DU RISQUE	note n° 19	1 222	2 780
RESULTAT D'EXPLOITATION		-3 692	-3 857
GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS		0	0
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOT		-3 692	-3 857
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	note n° 20	-85	-40
IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES		-1 364	-3
DOTATIONS/REPRISES DE FRBG ET PROVISIONS RÈGLEMENTÉES		0	0
RÉSULTAT NET		-5 141	-3 900



5

**NOTES
ANNEXES**
aux comptes sociaux

I- GENERALITES :

Les comptes sociaux ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en France, notamment le règlement ANC 2014-07 du 26 novembre 2014 modifié par le règlement n°2020-10 de l'ANC du 22 décembre 2020.

Les méthodes de présentation des comptes et d'évaluation utilisées sont identiques à celles de l'exercice précédent, et conformes au Plan Comptable des établissements de Crédit.

Les comptes intègrent les comptes de l'établissement Tunisien traités en normes françaises tel qu'exposé au point V- ci-après.

Les comptes ont été arrêtés dans une hypothèse de continuité d'exploitation. A cet égard, la banque a obtenu une lettre de chacun de ses actionnaires de référence par laquelle ils s'engagent à apporter le soutien nécessaire permettant d'assurer la continuité des activités jusqu'au 31/12/2023.

Les montants sont exprimés en milliers d'euros (K€) sauf indication contraire.

L'année 2022 a été marquée par l'augmentation du capital social en décembre 2022 d'un montant de 13 000 K€, passant de 26 912 K€ à 39 912 K€.

Également en 2022, le résultat de la banque a été impacté par la charge d'impôt sur les sociétés à payer par la succursale au titre du bénéfice fiscal qu'elle a dégagé sur l'exercice. Le montant de la charge d'impôt en question s'élève à 1 074 K€

II- PRINCIPALES REGLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES :

I CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme pour les établissements de crédit.
- créances commerciales, opérations de forfaiting, crédits syndiqués, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle.

Les créances sont dans leur grande majorité assorties de garanties réelles (assurances, encours

à l'exportation, avais bancaires, hypothèques et autres).

Les intérêts courus sur les créances saines sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont, par ailleurs, ventilées entre encours sains et encours douteux. Les créances saines sont celles qui, lors de l'analyse périodique qui est réalisée par la Banque en fonction de la nature de l'activité, de la segmentation des encours retenue et de l'usage des systèmes de notations internes ou externes, ne présentent pas de risque de non-recouvrement et dont les échéances impayées sont inférieures ou égales à trois mois.

Les engagements par signature comptabilisés en hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garanties qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds

a) Créances Douteuses :

Les encours porteurs d'un risque avéré correspondent à l'une des situations suivantes :

- Un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les crédits immobiliers)
- Connaissance de la situation financière dégradée de sa contrepartie, se traduisant par un risque élevé de non recouvrement
- Existence de procédures contentieuses entre la banque et sa contrepartie

Lorsqu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer une part ou la totalité de leurs dettes ou de leurs engagements, l'encours afférent est classé en encours douteux. La règle de contagion est appliquée sur tous les engagements de la contrepartie dès le déclassement en encours douteux et sur les autres entités du même groupe.

Les règles de dotations aux provisions sur créances clients

La banque applique les dispositions du règlement 2014-07 pour évaluer le risque de pertes de crédit. La méthode utilisée se résume comme suit : les dépréciations des créances douteuses sont déterminées de façon individuelle sur chaque engagement en fonction du risque de crédit propre à chaque débiteur.

b) Créances restructurées :

Les créances restructurées peuvent également être à nouveau inscrites en encours sain. La sortie du poste créances douteuses se fait lors de la régularisation des causes de déclassement en douteux :

- Régularisation des impayés ou remboursement du montant restant dû
- Régularisation de la situation financière se traduisant par la mise en place d'un plan de restructuration
- Fin de la procédure contentieuse

La Banque ne présente pas dans son portefeuille d'engagement des créances restructurées ayant fait l'objet d'une décote.

c) Les règles de dotations et reprises suite à la valorisation des garanties réelles :

La politique de provisionnement de la Banque étant dirigée par l'exposition de la Banque au risque net de ces contreparties douteuses, les provisions constatées peuvent faire l'objet de dotations nouvelles ou de reprises en fonction des valeurs des garanties réelles détenues par la Banque sur chacune de ses contreparties douteuses.

En effet, la Banque doit disposer d'une évaluation de l'ensemble de ses garanties réelles. Reprise ou dotation suite à une évolution de la valeur des garanties réelles détenues par la Banque :

- Le mois de l'obtention de la nouvelle valorisation : reprise des provisions lorsque la garantie réelle présente une valeur supérieure à sa valeur initiale.
- Le mois de l'obtention de la nouvelle valorisation : dotations complémentaires de provisions lorsque la garantie réelle présente une valeur inférieure à sa valeur initiale

2 -CLASSIFICATIONS DES PORTEFEUILLES TITRES :

Les titres sont classifiés en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor, obligations, titres de créances négociables du secteur public) , obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables, titres du marché interbancaire, parts de Fonds Communs de Créances), actions et autres titres à revenu variable. Leur portefeuille de destination - transaction, placement, investissement - correspond à l'objet économique de leur détention. Pour chaque catégorie de portefeuille ils sont soumis à des règles d'évaluation décrites dans les paragraphes suivants.

3- TITRES D'INVESTISSEMENT :

En 2018, le portefeuille de Titres d'Investissement comprenait essentiellement des obligations de la Banque Centrale Tunisienne, obligations cotées sur la bourse des valeurs mobilières de Francfort.

En 2019, la banque a cédé une partie de son portefeuille d'obligations BCT totalisant une valeur

nominale de 4 millions d'euros, avant l'échéance. Par conséquent et compte tenu du fait que

les titres cédés étaient classés en tant que titres d'investissement, la banque a procédé au reclassement du portefeuille résiduel d'obligations BCT, totalisant un montant de 17 millions d'euros, dans la catégorie « titres de placement » en application des dispositions de l'article 2341-2 du règlement 2014-07 du 26/11/2014. Par ailleurs, la banque n'était plus autorisée, depuis l'exercice 2019 et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir.

En 2022 et après l'écoulement de 3 exercices, la banque a procédé au reclassement de son portefeuille d'obligations BCT en titres d'investissement afin de refléter l'image fidèle des intentions de la banque à l'égard de cet investissement et donner une meilleure vision économique du risque porté par cette activité. Le reclassement a été réalisé à la Valeur Comptable Nette de l'encours à la date du reclassement.

En 2022, la banque a également acquis des obligations souveraines européennes et les a classées en portefeuille titres d'investissement.

4- TITRES DE PLACEMENT :

Sont comptabilisés en titres de placement les titres acquis avec une intention de les conserver à long terme, sans nécessairement les détenir jusqu'à leur échéance. Ils sont inscrits au bilan à leur prix d'achat, hors frais d'acquisition (directement portés en charges) et hors intérêts courus non échus pour les titres dits à revenu fixe.

Les intérêts courus non échus sont inscrits en créances rattachées, et les revenus de dividendes

attachés aux actions de placement sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Suite au reclassement des obligations BCT évoqué ci-dessus, les titres de Placement sont principalement constitués d'actions détenues dans le capital de Compagnie Gafsa, libellés en TND, qui sont totalement provisionnées au 31/12/2022

5- TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES :

Le portefeuille de Titres de Participation ne comprend, en dehors d'une participation au Fonds de Garantie des banques, aucune participation significative dans une entité,

Ces titres ne sont pas cotés. Ils sont inscrits à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition ou sur la base de cotations externes

6- IMMOBILISATIONS :

Les immobilisations sont inscrites à l'actif du bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur de réévaluation diminuées des amortissements calculés selon le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilisation prévue, conformément au règlement CRC 2014-03:

Nature d'immobilisations	Durée d'Utilisation
• Immeuble	20 à 60 ans
• Mobiliers	5 ans
• Agencement et Installations	10 ans
• Matériels et Outillages	3 à 10 ans
• Matériel Roulant	5 ans
• Logiciel	3 à 10 ans
• Frais de restructuration	4 ans

La banque a procédé, fin 2018, à un inventaire physique des immobilisations corporelles détenues tant en France qu'en Tunisie, les fichiers comptables ont été rapprochés et ajustés à ces inventaires pour la France.

En matière de frais de recherche et développement et des logiciels en cours de création, l'activité de la banque ne permet pas de recenser des frais de telles natures.

En matière de fonds de commerce, la nouvelle réglementation ANC 2015-06 applicable en 2016 mentionne qu'un test de dépréciation devrait être conduit annuellement. La ligne du bilan « Autres éléments du fonds de commerce » est intégralement dépréciée pour 62K EUR.

A la clôture de l'exercice 2018, un travail d'analyse

des valeurs comptables des terrains enregistrées depuis l'acquisition des immeubles propriétés de la banque a été mené. Il en ressort que la valeur de certains terrains était sous-évaluée eu égard aux règles comptables et fiscales admises en France. En conséquence, il a été décidé :

- de rehausser la valeur desdits terrains et en contrepartie de diminuer la valeur des constructions y attachées,
- en conséquence, de diminuer la valeur des amortissements de ces constructions et en contrepartie d'augmenter les réserves de la banque.

Cette opération s'est traduit, au 31/12/2018, par une augmentation des réserves de 403 K€.

Au 31 décembre 2022, les dotations aux amortissements enregistrées ont pris en compte les nouvelles bases d'amortissements concernant les constructions telles que calculées à la clôture du dernier exercice.

7- DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE :

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit,
- Comptes d'épargne et autres dettes pour la clientèle,
- Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

8- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES :

Les provisions pour risques et charges sont composées de provisions à caractère fiscal et social, et de provisions diverses notamment à caractère juridique et commercial.

Leur évaluation peut être forfaitaire ou au prorata de l'estimation du risque encouru ou de la charge à venir.

Au 31 décembre 2022, les provisions enregistrées sont principalement destinées à couvrir :

- des risques sociaux,
- des comptes fournisseurs dont le solde débiteur présente un risque de non recouvrement,
- divers autres risques

9- PROVISIONS POUR DEPART A LA RETRAITE :

Le montant des engagements au titre des Indemnités de Fin de Carrière que la TFBank attribue à ses salariés français au moment de leur départ à la retraite conformément aux dispositions prévues par la convention collective des banques, a été estimé au 31 décembre 2022 à 239 K EUR.

Cette évaluation externe a été menée suivant la méthode des unités de crédits projetés, en ligne avec les préconisations des normes comptables françaises.

Conformément à l'option permise par l'article L123-13 du Code de commerce, ces provisions ne font pas l'objet de comptabilisation dans les comptes de la banque.

Les principales hypothèses, ainsi que leur signification et valeur au 31/12/2022, sont rappelées ci-dessous :

-Date d'évaluation : Les engagements sont calculés au 31/12/2022 ;

-Taux d'actualisation : Le taux d'actualisation permet de prendre en compte dans les calculs le différé

entre la date d'évaluation et la date de versement de l'indemnité.

Le taux d'actualisation retenu au 31/12/2022 est de 3,65%, en ligne avec les taux de rendement observés sur

les obligations Corporate de bonne qualité, de maturité de 10 ans et plus, en zone euro.

-Profil de carrière : Le profil de carrière traduit l'évolution future du salaire des actifs dans le temps afin d'estimer l'assiette de calcul des indemnités versées.

Pour tous les salariés de la banque, le taux annuel de revalorisation des salaires est fixé à 2,30%.

-Taux de charges sociales : Les indemnités de fin de carrière sont soumises aux charges sociales patronales. Le taux de charges sociales retenu au 31/12/2022 s'élève à 60%.

-Tables de mortalité : La table de mortalité traduit de façon statistique la probabilité de décès de la population. Les tables retenues au 31/12/2022 correspondent aux tables INSEE H F 2017-2019.

-Âges de départ à la retraite : L'âge de départ à la retraite est fixé, pour tous les salariés, à 65 ans ;

10- FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENE-RAUX :

Aucune dotation au FRBG n'existe fin décembre 2022.

11- DETTES SUBORDONNEES :

Pour mémoire, un emprunt obligataire subordonné « TFB 2016 » de 16 millions d'euros a été émis en 2016 avec les modalités suivantes :

- Durée : 10 ans
- Franchise : 5 ans
- Taux d'intérêt : Euribor 6mois si positif +3% l'an
- Prix d'émission : 1.000 Euros
- Remboursement du capital à partir de la sixième année par cinquième et un paiement annuel des intérêts à terme échu.

Le Conseil d'administration a décidé lors de sa réunion en date du 10 mai 2017 le remboursement partiel anticipé de cet emprunt obligataire pour un montant de 6 millions d'euros, remboursement qui a eu lieu le 29 mai 2017, ramenant ainsi le montant de l'emprunt subordonné de 16 à 10 millions d'euros aux conditions initiales d'émission. Au surplus et dans le cadre de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 20 mars 2018 visant à augmenter le capital de la banque, un des actionnaires, par ailleurs créancier subordonné, a décidé de souscrire à ladite augmentation de capital par conversion de sa créance à hauteur de 3 millions

d'euros, ramenant ainsi le solde de la dette subordonnée à 7 millions d'euros.

Suite à la décision du conseil d'administration :

- En 2020, l'emprunt obligataire subordonné a été utilisé à hauteur de 2 289 368,04€ pour augmenter le capital de la banque.

- En 2022, l'emprunt obligataire subordonné a été utilisé à hauteur de 1 634 093,76€ pour augmenter le capital de la banque.

Par ailleurs, fin octobre 2022, la banque a procédé au règlement de l'échéance de l'emprunt

subordonnée pour un montant en principal de 942 126,39€.

Ainsi, le solde de la dette subordonnée au 31 décembre 2022 s'élève à 2 134 411,81€ (hors ICNE de 20 133,12€).

12- CAPITAUX PROPRES & RESULTAT :

Le 29 novembre 2022, l'AGE des actionnaires a décidé l'augmentation du capital de la banque d'un

montant de 13 000 009.56€. Le Conseil d'Administration réuni le 28 décembre 2022 a constaté la

libération de l'augmentation de capital conformément à la décision de l'AGE :

- Par apport en numéraire d'un montant de 11 365 915.80€

- Par conversion de l'emprunt subordonné pour un montant de 1 634 093.76€

Par ailleurs et Conformément à la résolution de l'AGO du 20 mai 2022, le résultat de l'exercice 2021

a été porté en « Report à nouveau ». Le projet de résolutions à l'assemblée générale ordinaire prévoit l'affectation du résultat de l'exercice 2022 en « Report à nouveau ».

13- OPERATIONS EN DEVISES :

Les avoirs, créances et dettes libellés dans une devise d'un Etat ne participant pas à la zone euro, ainsi que les autres devises ont été convertis sur la base du cours de change communiqué par NATIXIS, suivant les règles adoptées par l'administration fiscale et déterminé conformément aux principes posés par l'article 38-4 et 209 du Code Général des Impôts.

14- RESULTAT EXCEPTIONNEL :

Ce poste comprend les événements de nature extraordinaire ayant un impact sur le résultat, tel que les pénalités et amendes, les litiges fiscaux, et toute opération n'ayant pas un caractère récurrent et ne relevant pas de l'exploitation de la banque.

15- EVENEMENTS POST-CLOTURE DE 2022

La banque n'a pas connu d'événements postérieurs à la clôture de nature à impacter les comptes clôturés au 31/12/2022.

16- PERSPECTIVES 2023

Maintien du projet de recherche d'un partenaire stratégique à hauteur de 66% à 100% du capital social.

17- AUTRES POINTS

En application de l'article L. 511-45-I du Code monétaire et financier et l'arrêté du ministre de l'économie du 6 octobre 2009, la banque

n'exerce pas, au 31 décembre 2022, d'activité et n'a

pas recensé d'implantation dans les territoires non fiscalement coopératifs.

En matière de crédit-bail, la banque n'a pas souscrit de contrat de crédit-bail au cours de l'exercice 2022.

En matière d'engagement, aucune avance ou crédit n'a été accordé pendant l'exercice, respectivement à des membres des organes d'administration ou de direction, ainsi qu'aucun engagement n'a été pris pour le compte de ces personnes au titre d'une garantie quelconque.

NOTE 1

Créances sur les établissements de crédit

En milliers d'Euros

Libellés	31/12/2022	31/12/2021
Créances à vue		
Etablissements de crédit associés	643	1 075
Autres établissements de crédit	4 621	18 922
Créances douteuses		
Provisions pour créances douteuses		
Créances rattachées		
SOUS-TOTAL	5 264	19 997
Créances à terme		
Etablissements de crédit associés	6 917	2 654
Autres établissements de crédit		
Créances rattachées	11	7
SOUS-TOTAL	6 927	2 661
TOTAL	12 191	22 658

* : Un reclassement du compte de la CDC (170 K€) a été effectué pour respecter les exigences de l'ANC 2020-10.

NOTE 2

Créances sur la clientèle

En milliers d'Euros

Libellés	31/12/2022	31/12/2021
Créances commerciales	2 395	2 880
Impayés clientèles	271	400
SOUS-TOTAL	2 666	3 280
Autres concours à la clientèle	55 083	57 725
Créances rattachées	69	39
SOUS-TOTAL	55 153	57 763
Comptes ordinaires débiteurs	1 821	14 537
Créances douteuses	40 332	39 174
Provisions pour créances douteuses	(29 117)	(30 192)
SOUS-TOTAL	13 036	23 519
TOTAL	70 855	84 563

Répartition géographique des créances brutes

En milliers d'Euros

Encours bruts avec établissements de crédit	31/12/2022	31/12/2021
France	5 081	19 963
Encours sains	5 081	19 963
Encours douteux	-	-
Tunisie	184	34
Encours sains	184	34
Encours douteux	-	-
TOTAL	5 264	19 997

Encours bruts avec la clientèle	31/12/2022	31/12/2021
France	76 414	79 574
Encours sains	51 148	58 488
Encours douteux	25 266	21 086
Tunisie	23 558	35 181
Encours sains	8 492	17 093
Encours douteux	15 066	18 088
TOTAL	99 972	114 755

Encours bruts globaux	31/12/2022	31/12/2021
France	81 494	99 537
Encours sains	56 228	78 451
Encours douteux	25 266	21 086
Tunisie	23 742	35 215
Encours sains	8 676	17 127
Encours douteux	15 066	18 088
TOTAL	105 236	134 752

NOTE 3

Obligations et autres titres à revenus fixe

En milliers d'Euros

Valeurs	Valeur Comptable 31/12/2021	Titres Acquis 2022	Titres Cédés 2022	Autres Mouvements	Effet change sur titres	Valeur Comptable 31/12/2022	Provision pour dépréciation	Effet change sur prov.	Dotations en 2022	Reprise en 2022	Valeur Nette Comptable 31/12/2022
TITRES DE PLACEMENT											3
BPI FRANCE (ex OSEO GARANTIE)	3					3	0				3
Obligations B.C.T. ECH 02/24	3 484		192	-3 291		0	-768			-768	0
ICNE OBLIG BCT ECH 02/24	175		11	-164		0	0				0
TITRES D'INVESTISSEMENT											6 470
Obligations B.C.T. ECH 02/24	0			3 361		3 361			-1 086		2 275
ICNE OBLIG BCT ECH 02/24	0			155		155					155
Obligations Européennes	4 0	3 995		-2		3 993					3 993
ICNE OBLIG Européennes	0	43		4		47					47
TOTAL	3 662	4 038	203	63	0	7 559	-768	0	-1 086	768	6 473

NOTE 3 BIS

Différence entre prix d'acquisition et valeur de remboursement

En milliers d'Euros

Valeurs	Valeur Nominale 31/12/2021	Titres acquis 2022	Titres cédés/ Echus 2022	Valeur Nominale 31/12/2022	Décote / Surcote 31/12/2021	Titres acquis 2022	Titres cédés/ Echus 2022	amortissement Décote/surcote 2022	Décote / Surcote 31/12/2022	Valeur Comptable 31/12/2022
Titres de placement										
Obligations B.C.T. ECH 10/23	0	4 000		4 000	0	-5			-7	3 993
Obligations B.C.T. ECH 02/24	3 634		200	3 434	-145		6	78	-73	3 361

NOTE 4

Participation et autres titres détenus à long terme

En milliers d'Euros

Valeurs	Valeur comptable 31/12/2021	Titres acquis 2022	Titres cédés 2022	Autres mouvements	Valeur comptable 31/12/2022	Provision pour dépréciation	Dotations en 2022	Reprise en 2022	Valeur nette comptable 31/12/2022
Titres de participation									
SYSTEME SWIFT	1				1				1
SCI «ESSAFA»	4				4				4
Autres titres détenus à LT									
Fonds garantie certifié d'Ass.	94			12	106				106
TOTAL	90	0	0	12	111	0	0	0	111

NOTE 5

Immobilisations

En milliers d'Euros

Libellés	VALEUR BRUTE 31/12/2021	ACQUISITIONS	Cessions	AUTRES MOUVEMENTS	VALEUR BRUTE 31/12/2022	AMORTS AU 31/12/2021	DOTATION AUX AMORTS	AUTRES MOUVEMENTS	AMORTS AU 31/12/2022	VALEUR NETTE 31/12/2022
Immobilisations incorporelles										
Frais d'établissement	1 269				1 269	1 269			1 269	0
Droits aux baux	317				317	0			0	317
Logiciels	5 772	408		376	6 555	4 466	528		4 995	1 561
Immobilisations en cours	485			-376	110	0			0	110
SOUS-TOTAL	7 843	408	0	0	8 251	5 736	528	0	6 264	1 987
Immobilisations corporelles										
Terrains et Construction	3 408	0		-3	3 406	1 167	47	-1	1 212	2 193
Autres Immobilisations	3 735	33		-5	3 764	2 786	239	-4	3 021	744
Immobilisations en cours	9			-9	0					0
SOUS-TOTAL	7 153	33	0	-16	7 170	3 952	286	-5	4 233	2 937
TOTAL	14 996	441	0	-16	15 421	9 688	814	-5	10 497	4 924

NOTE 6

Autres Actifs et comptes de Régularisation

En milliers d'Euros

Libellés	31/12/2022	31/12/2021
Autres actifs		
Débiteurs divers	908	1 029
SOUS-TOTAL	908	1 029
Comptes de régularisation		
Charges payées d'avance	1 451	1 573
Autres comptes de régul.	0	0
SOUS-TOTAL	1 451	1 573
TOTAL	2 359	2 602

NOTE 7

Dettes envers les établissements de crédit

Libellés	31/12/2022	31/12/2021
Dettes à vue		
Etablissements de Crédit Associés	318	203
Autres Etablissements de Crédit	3 557	1 803
SOUS-TOTAL	3 875	2 006
Dettes à terme		
Etablissements de Crédit Associés	16 392	26 606
Autres Etablissements de Crédit	0	0
Dettes rattachées - Provisions sur intérêts	58	33
SOUS-TOTAL	16 450	26 638
TOTAL	20 325	28 645

NOTE 8

Dettes envers la clientèle

En milliers d'Euros

Libellés	31/12/2022	31/12/2021
Comptes d'épargne à régime spécial		
A vue	14 549	16 093
A terme	0	0
SOUS-TOTAL	14 549	16 093
Autres dettes		
A vue	48 205	54 156
A terme	8 996	17 692
Dettes rattachées	64	95
SOUS-TOTAL	57 265	71 943
TOTAL	71 814	88 036

NOTE 9

Autres passifs et comptes de régularisation

En milliers d'Euros

Libellés	31/12/2022	31/12/2021
Autres passifs		
Etat/Charges patronales à payer	1 264	1 430
Etat/Impôts à payer		
Créditeurs divers	2 390	1 067
SOUS-TOTAL	3 654	2 497
Comptes de Régularisation		
Produits perçus d'avance	0	0
Autres comptes de régularisation	702	696
SOUS-TOTAL	702	696
TOTAL	4 356	3 192

NOTE 10

Provisions pour risques et charges

En milliers d'Euros

Libellés	31/12/2021	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31/12/2022
PRC « France »	652			28		624
PRC « Etranger »	151	9			-1	159
TOTAL	803	9	0	(28)	-(1)	784

NOTE 11

Capital souscrit

En milliers d'Euros

Actionnaires	31 décembre 2022		31 décembre 2021	
	Montant capital	%	Montant capital	%
Banque Centrale de Tunisie	-	0,000	-	0,000
Etat Tunisien	6 808	17,056	4 393	16,323
Société Tunisienne de Banque	19 955	49,997	13 321	49,497
Banque de l'Habitat	9 197	23,044	9 197	34,176
Caisse des dépôts et Consignations de Tunisie	3 951	9,900	-	0,000
STB Invest	0	0,001	0	0,001
SOFIGES	0	0,001	0	0,001
Assurances SALIM	0	0,001	0	0,001
Modern Leasing	0	0,001	0	0,001
TOTAL	39 912	100	26 912	100

NOTE 12

Réserves

En milliers d'Euros

Libellés	31/12/2022	31/12/2021
Réserve légale	801	801
Autres réserves	484	484
Réserves Spéciales	6 662	6 662
TOTAL	7 947	7 947

TF Bank - Etat des variations de capitaux propres au 31/12/2022

	Capital social	Report à nouveau	Réserves	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2021	26 912	-18 278	7 947	-3 900	12 681
Affectation résultat 2021		-3 900		3 900	0
Augmentation de Capital					13 000
Résultat 2022	13 000			-5 141	-5 141
Solde au 31/12/2022	39 912	-22 178	7 947	-5 141	20 539

NOTE 13

Engagements donnés

En milliers d'Euros

Libellés	31/12/2022	31/12/2021
Engagement de financement en faveur clientèle		
Acceptation à payer	0	0
Ouverture crédits financiers	8 611	16 812
SOUS-TOTAL	8 611	16 812
Engagements de garanties		
D'ordre d'établissements de crédit	0	0
Associés	0	0
Autres	0	0
D'ordre de la clientèle	2 222	1 475
Cautions et Avals	2 222	1 475
SOUS-TOTAL	2 222	1 475
Opérations en devises	0	0
TOTAL	10 834	18 287

NOTE 14

Engagements reçus

En milliers d'Euros

Libellés	31/12/2022	31/12/2021
Engagements de financement		
<u>Accord refinancement des établissements de crédits</u>		
Associés	6 014	1 014
Autres	0	0
TOTAL	6 014	1 014
Engagements de garanties		
<u>Contre garanties sur crédits distribués :</u>	<u>15 506</u>	<u>14 114</u>
* Cautions banques associées	0	0
* <u>Autres</u>	15 506	14 114
<u>Garanties reçues des administrations publiques et assimilées</u>	<u>3 492</u>	<u>12 406</u>
SOUS-TOTAL	18 998	26 520
TOTAL	25 013	27 534

NOTE 15

Produits et charges d'intérêts sur opérations

En milliers d'Euros

Libellés	31/12/2022	31/12/2021
<u>Avec les établissements de crédit</u>	<u>114</u>	<u>39</u>
Opérations avec les Banques Centrales et les Etablissements de Crédit	114	39
<u>Avec la clientèle</u>	<u>2 640</u>	<u>3 146</u>
Créances Commerciales	91	56
Autres concours à la clientèle	1 714	1 664
Comptes ordinaires débiteurs	835	1 426
Revenus d'obligations et autres titres à revenus fixes	293	1 028
Obligations B.C.T.	293	1 028
TOTAL PRODUITS	3 047	4 213
<u>Avec les établissements de crédit</u>	<u>(391)</u>	<u>(368)</u>
Opérations avec les Banques Centrales et les Etablissements de Crédit	(391)	(368)
<u>Avec la clientèle</u>	<u>(456)</u>	<u>(528)</u>
Comptes Epargne	(154)	(166)
Bons de Caisse		
Autres dettes envers la clientèle	(302)	(362)
TOTAL CHARGES	(847)	(896)
MARGE NETTE D'INTERETS	2 200	3 317

NOTE 16

Produits nets des commissions

En milliers d'Euros

Libellés	31/12/2022	31/12/2021
Commissions (Produits)		
Opérations avec les Etablissements de Crédit	0	0
Opérations avec la clientèle	1 414	1 353
Prestations de services et autres	1 108	867
SOUS-TOTAL PRODUITS	2 522	2 220
Commissions (Charges) :		
Opérations avec les Etablissements de Crédit	(10)	(220)
Opérations avec la clientèle	(0)	(0)
Prestations de services et autres	(718)	(608)
SOUS-TOTAL CHARGES	(729)	(828)
MARGE NETTE DES COMMISSIONS	1 793	1 392

NOTE 17

Autres produits et charges d'exploitation bancaires

En milliers d'Euros

Libellés	31/12/2022	31/12/2021
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	32	45
Charges refacturées	32	45
Produits des activités non bancaires	0	0
Transfert de charges d'exploitation non bancaires	0	0
Produits divers d'exploitation bancaire	0	0
Plus-values de cession sur immos incorp et corp	0	0
Revenus des immeubles liés à l'exploitation	0	0
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		
REDEVANCES POUR LICENCES		
TOTAL	32	45

NOTE 18

Charges générales d'exploitation

En milliers d'Euros

Libellés	31/12/2022	31/12/2021
Frais du personnel	(5 462)	(5 791)
Rémunérations du Personnel	(3 536)	(3 685)
Charges sociales et fiscales sur rémunérations	(2 072)	(2 190)
Produits des activités non bancaires	-(147)	-(84)
Autres frais administratifs	(2 769)	(2 970)
Autres services extérieurs	(2 535)	(2 769)
Transports et Déplacements	(152)	(120)
Frais divers de gestion		
Impôts et taxes	(82)	(81)
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	(209)	(175)
Transfert de charges d'exploitation non bancaires	(-79)	(-66)
REDEVANCES POUR LICENCES	(288)	(242)
TOTAL	(8 440)	(8 936)

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

EFFECTIFS : à fin 2022, l'effectif de la TFBank s'élevait à 61 collaborateurs contre 65 en 2021 dont :

- 52,5% de femmes
- 9,8% rattachés à l'agence de Tunis (6 collaborateurs).
- 80% âgés de moins de 55 ans.

A fin 2022, on compte 4 embauches et 8 départs de collaborateurs.

REMUNERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

A fin 2022, le montant des rémunérations versé aux administrateurs de la TFBank est de 47 534.97€ (dont 30 343.77€ de jetons de présence, 7 073.60€ de frais de voyages et 10 117.60€ de frais de mission).

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

Le montant des honoraires relatifs à l'arrêté de l'exercice 2022 est de 267k Euros.

NOTE 19

Coût de risque

En milliers d'Euros

Libellés	31/12/2022			31/12/2021		
	Dotations	Reprises	Net	Dotations	Reprises	Net
Provision Pour Risques et Charges	17	17	0	10	135	125
Provision pour Créances Douteuses	2 006	3 531	1 525	434	3 271	2 837
Provisions sur portefeuille titres*	347		-347			
Récupération sur créances Amorties		52	52		3	3
Créances Irrécupérables	8		-8	185		-185
TOTAL	2 378	3 600	1 222	629	3 409	2 780

NOTE 20

Résultat exceptionnel

En milliers d'Euros

Libellés	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels	-2	5
Charges exceptionnelles	(83)	(44)
TOTAL	-85	-40

NOTE 21

Impôt sur les bénéfices

En milliers d'Euros

Libellés	31/12/2022	31/12/2021
Impôt sur les bénéfices	1 364	3
TOTAL	1 364	3

La variation de cette rubrique s'explique principalement par la charge d'impôt sur les sociétés à payer par la succursale au titre du bénéfice fiscal qu'elle a dégagé sur l'exercice



**Rapport spécial du
Commissaire Aux
Comptes**



TUNISIAN FOREIGN BANK

Siège social : 19, rue des Pyramides 75001 Paris
Société anonyme au capital de 39.912.265 euros

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2022



RSM Paris
 26, rue Cambacérès
 75 008 Paris
 France
 Tél. : +33 (0) 147 63 67 00
 Fax : +33 (0)147 63 69 00

www.rsmfrance.fr

TUNISIAN FOREIGN BANK

Siège social : 19, rue des Pyramides 75001 Paris
 Société anonyme au capital de 39.912.265 euros

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes
 de l'exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la société TUNISIAN FOREIGN BANK,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.



Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Emission d'un emprunt obligataire privé subordonné souscrit par la Société Tunisienne de Banque détenant plus de 10% des droits de vote de la TUNISIAN FOREIGN BANK

Entités cocontractantes :

Société Tunisienne de Banque et la Tunisian Foreign Bank

Nature :

Emission d'un Emprunt obligataire privé subordonné d'un montant de 16M€, ramené à 10M€ en cours d'année 2017 à la suite du remboursement anticipé de 6M€ intervenu au mois de mai 2017, puis à 7M€ en cours d'année 2018 à la suite du remboursement anticipé de 3M€ intervenu au mois de mai 2018. A 4,7M€ à la suite du remboursement de 2,2M€ intervenu au mois de décembre 2020.

Enfin, à 3,7 M€ à la suite du remboursement de la première échéance (20% du capital restant dû soit 942 K€)

Modalités :

L'assemblée Générale extraordinaire de la Tunisian Foreign Bank réunie le 31 Mai 2016 a autorisé l'émission de cet emprunt et donné pouvoir au conseil d'administration pour fixer les modalités de réalisation de cette opération.

Le conseil d'administration a décidé lors de sa réunion en date du 22 Juillet 2016, d'émettre un emprunt obligataire de 16M€ pour une durée de 10 ans au taux de l'euribor si positif +3% l'an et a délégué au Directeur Général le pouvoir pour ajuster les conditions de l'émission de cet emprunt.

Cet Emprunt a été intégralement souscrit par la « Société Tunisienne de Banque », actionnaire principal de la Tunisian Foreign Bank.

Le Conseil d'administration a décidé lors de sa réunion en date du 10 Mai 2017 de procéder à un remboursement partiel anticipé de cet emprunt obligataire pour un montant de 6M€, remboursement qui a lieu le 29 Mai 2017.

Le 04 Mai 2018, le conseil d'administration a décidé de procéder à un remboursement partiel anticipé de cet emprunt obligataire pour un montant de 3M€, remboursement qui a eu lieu le jour même.

Le 06 Novembre 2020, le conseil d'administration a décidé de procéder à un remboursement partiel anticipé de cet emprunt obligataire pour un montant de 2,2M€, remboursement qui a eu lieu le 23 Décembre 2020.

Le remboursement de la première tranche (20% du capital restant dû soit 942 K€) a été effectué le 28 octobre 2022.



TUNISIAN FOREIGN BANK
Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Exercice clos le 31 décembre 2022

Dans son rapport à l'assemblée général extraordinaire du 29 novembre 2022, réunie à l'effet d'augmenter le capital, le conseil d'administration envisageait la possibilité d'augmenter le capital par apport en numéraire ou par conversion de créances. Par conséquent, une demande d'autorisation préalable de remboursement partiel de l'emprunt subordonné de 1,6 M€ a été adressé à l'ACPR en date du 05 décembre 2022.

Les impacts financiers présentés sont hors charges d'intérêts.

Motif justifiant son intérêt pour la Société :

Cette émission a pour but de faire revenir les ratios de liquidité et les ratios de fonds propres de la TF Bank dans les limites exigées par les régulateurs Français et Européens.

Fait à Paris, le 26 mai 2023

Le commissaire aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Ratana LYVONG

Associé

NOS AGENCES

EN FRANCE

AGENCE DU SIÈGE

19, rue des Pyramides
75001 Paris

Tél. : 01 53 45 30 30
Fax : 01 53 45 30 76

agencedusiege@ffbank.fr

AGENCE PARIS RÉPUBLIQUE

31, avenue de la République
75011 Paris

Tél. : 01 82 73 14 60

agencederepublique@ffbank.fr

AGENCE PARIS BELLEVILLE

26-28, boulevard de Belleville
75020 Paris

Tél. : 01 43 66 60 81
Fax : 01 43 66 13 84

AGENCE DE MARSEILLE

20, BD d'Athènes
13001 Marseille

Tél. : 04 91 50 71 21
Fax : 04 91 95 63 63

agencedemarseille@ffbank.fr

AGENCE DE LYON

73, cours de la liberté
69003 Lyon

agencedelyon@ffbank.fr

EN TUNISIE

AGENCE DE TUNIS

Angle avenue MohamedV - rue 8006
Montplaisir - 1002 Tunis Belvédère

Tél. : +216 71 950 100
Fax : +216 71 950 016

agencedetunis@ffbank.fr



www.ffbank.fr

19 rue des Pyramides • 75001 Paris • Tél. +33 (0)1 53 45 30 30 • Fax +33 (0)1 42 60 90 13
Société Anonyme au capital de 39 912 265 € • R.C. Paris B 309 122 125